



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2020 à 19h00 en Beffroi - Salle Nicole GINOUX

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 06/10/20 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Beffroi - Salle Nicole GINOUX sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (42): M. LENGEREAU, Mme FAVRA, Mme COLAVITA, M. CARRÉ, Mme BAELDE, M. HUREAU, Mme RABIER, M. ONDOUA, Mme AUBRY, M. VERZEELE, Mme BUJON, M. MOULY, Mme LESUEUR, M. DAVIAUD, Mme DE PABLO, Mme GRAINE, M. BACCON, Mme ROSSIGNOL, M. CASTIGNOLI, M. TAKI, Mme LEMÉE, M. XAVIER, M. MELEDJE, Mme CHIBA, M. BRIET, Mme NGUYEN, Mme SAMBOU-HONORÉ, Mme ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VÉTILLARD, M. SELVACOUMAR, M. BOUCHEZ, M. CARLI-SASSOE, M., Mme MÉADEL, Mme LOPES, M. LE GALL, Mme CLAQUIN, Mme CROCHAT, Mme RENARD DELAUTRE, Mme VELOSO, M. PASTEAU, M ; SAINTOUL.

Donnant pouvoir(3) :

M. Thierry VIROL à Mme Claude FAVRA

Mme Françoise DECORDE à Mme Liliane GRAINE

M. Joaquim TIMOTEO à Mme Flora CLAQUIN

Absents (0) :

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. SUSANA, Mme VERGARA, M. CRUCHAUDET, Mme CORNILLET, Mme BERTRAND, M. MEUNIER, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, Mme BUCK, Mme LEFRANÇOIS

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Charlotte BAELDE** est nommée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03/07/2020 :

Adopté à l'unanimité

Les groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire ne prennent pas part au vote.

ASSEMBLEE

1 - Choix de la salle Nicole Ginoux au Beffroi à Montrouge pour la tenue du Conseil Municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-84

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ, APPROUVE** le choix de la salle Nicole Ginoux au Beffroi à Montrouge pour la réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité

2 - Règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-85

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ, ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil Municipal pour la nouvelle mandature.

Adopté à la majorité

Vote contre des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

3 - Mise en place des Comités de quartier 2020-2023

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-86

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ,**

APPROUVE la création de 6 comités de quartier sur les secteurs historiques de la Ville : Ferry-Buffalo, Montrouge-Est, Vieux Montrouge, Jean-Jaurès, Plein Sud, Lion noir.

DIT que la composition des comités de quartier sera de 30 membres maximum, ainsi répartis :

- Un Collège de 5 membres de droit :
 - un membre du Conseil municipal délégué du quartier,
 - un autre conseiller municipal délégué adjoint du quartier,
 - une personne désignée par l'association de quartier,
 - une personne désignée par l'association des commerçants, ou à défaut un commerçant volontaire,
 - une personne désignée par l'association des entreprises, ou à défaut un représentant d'une entreprise volontaire,
- Un Collège de résidents majeurs volontaires comprenant un minimum de 5 habitants et un maximum de 25.

Au-delà de 25 volontaires, un tirage au sort parmi les volontaires sera réalisé.

En deçà de 5 résidents, un nouvel appel à candidature sera lancé.

Les élus ayant un mandat local ou national s'exerçant sur le territoire de Montrouge, ne peuvent intégrer le collège des habitants puisqu'ils exercent déjà une fonction représentative par ailleurs.

DIT qu'en cas de démission d'un membre de droit, l'instance qu'il représente procèdera à son remplacement. En cas de démission d'un membre du Collège des habitants et si le

minimum de 5 habitants n'est plus assuré, un appel à candidature sera de nouveau lancé dans ce quartier.

DIT que Les élus municipaux du comité de quartier sont désignés par délibération du Conseil municipal pour la durée de leur mandat. Tous les autres membres sont désignés pour une période de trois ans.

DIT que les Comités de quartier devront se réunir au minimum trois fois par an sur convocation adressée par l'élu délégué du quartier qui présidera la séance et co-animera les échanges avec l'adjoint de quartier.

Adopté à la majorité
Abstention du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire
vote contre du groupe Demain Montrouge

4 - Désignation des élus des comités de quartier

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-87

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

DESIGNE les Présidents et vice-Présidents de quartier suivants pour siéger à ces Comités de quartier

Le quartier Montrouge Est : Patrice Ondoua - adjoint : Jacques Meledje

Le quartier Ferry-Buffalo : Elisabeth Rossignol - adjoint : Pierre Baccon

Le quartier Le vieux Montrouge : Marie Colavita - adjoint : Matthieu Devrient

Le quartier Portes de Montrouge : Liliane Graine - adjoint : Patrick Xavier

Le quartier Jean Jaurès : Pascal Hureau - adjoint : Isabelle Lemée

Le quartier Plein Sud : Marie-Sophie Lesueur - adjoint : Maxime Vetillard

Adopté à la majorité
Vote contre des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

FINANCES

1 - Actualisation des tarifs des prestations d'actions sociales du maintien à domicile

Rapporteur : Madame BUJON

Délibération n°2020-88

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

ADOPTE, à compter du 1^{er} novembre 2020, la grille tarifaire suivante pour l'aide à domicile :

Tarif concerné	Montant 2019 (€/h)
Préparation repas – tarif semaine	21,00
Préparation repas – tarif we et jours fériés	24,00
Aide à la toilette – tarif semaine	21,00
Aide à la toilette – tarif we et jours fériés	24,00
Course – tarif semaine	21,00
Course – tarif we et jours fériés	24,00

Soutien moral et simulation – tarif semaine	21,00
Soutien moral et simulation – tarif we et jours fériés	24,00
Compagnie et activités – tarif semaine	21,00
Compagnie et activités – tarif we et jours fériés	24,00
Promenades et sorties – tarif semaine	21,00
Promenades et sorties – tarif we et jours fériés	24,00
Entretien courant du logement – tarif semaine	21,00
Entretien courant du logement – tarif we et jours fériés	24,00
Lavomatique – tarif semaine	21,00
Lavomatique – tarif we et jours fériés	24,00
Repassage – tarif semaine	21,00
Repassage – tarif we et jours fériés	24,00
Entretien du linge, lessive, pliage (à la maison) – tarif semaine	21,00
Entretien du linge, lessive, pliage (à la maison) – tarif we et jours fériés	24,00
Démarche administrative – tarif semaine	21,00
Démarche administrative – tarif we et jours fériés	24,00
Vitres – tarif semaine	21,00
Vitres – tarif we et jours fériés	24,00

Adopté à la majorité
Abstention du groupe Demain Montrouge

2 - Habilitation du Maire à recourir à des instruments de couverture de taux d'intérêt

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-89

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

AUTORISE le Maire de Montrouge, pour l'année 2020, afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur tout ou partie de la dette de la Ville de Montrouge, à signer des contrats de couverture de taux d'intérêt à engagement ferme ou à engagement conditionnel sur les marchés de gré à gré ainsi qu'à résilier les contrats déjà conclus.

Le capital de référence sur lequel pourront être conclues ces opérations de couverture de taux d'intérêt est constitué des emprunts en cours contractés avant le 1^{er} septembre 2020. La liste des emprunts contractés avant le 1^{er} septembre 2020 intégrés au capital de référence et l'évolution prévisionnelle de leurs encours figurent à l'état annexé à la présente délibération.

La durée maximale des opérations de couverture ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent.

Les taux de référence des contrats de couverture de taux d'intérêt sont T4M, EONIA, TAM, TAG, TMO, TME, EURIBOR.

Les opérations de couverture de taux d'intérêt pourront avoir pour objet de transférer le risque de taux entre taux variable, révisable et fixe ou de garantir, de fixer par anticipation ou en différé un niveau de taux, dans le but d'optimiser le coût de la dette communale.

Chaque contrat de couverture sera adossé et dimensionné à un ou plusieurs emprunts précisément identifiés et homogènes, c'est-à-dire référencés sur le même taux.

Les établissements de crédits cocontractants devront être sélectionnés à la suite d'une consultation mettant en concurrence au moins deux établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération.

Les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats de couverture et d'échange de taux d'intérêt ne pourront excéder 1% annuellement du capital de référence couvert.

Les principales caractéristiques et l'analyse coût-avantage des propositions des différents établissements consultés seront présentés au Conseil Municipal pour chaque contrat conclu lors de la séance suivant la réalisation de l'opération.

Un tableau retraçant l'utilisation des instruments financiers sera annexé au compte administratif et au budget primitif.

Adopté à la majorité
Abstention du groupe Demain Montrouge
Vote contre du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire

3 - Décision Modificative N°1 de l'exercice 2020

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-90

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

ADOpte définitivement la DECISION MODIFICATIVE N° 1 au budget de la Ville pour l'exercice 2020, présentée de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	DEPENSES	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	69 510,00
014	Atténuations de produits	-137 100,00
65	Autres charges de gestion courante	55 310,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-1 254,00
023	Virement à la section d'investissement	-26 466,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	DEPENSES	Propositions du Maire
16	Emprunts et dettes assimilées	-24 000,00
20	Immobilisations incorporelles	-212 000,00
21	Immobilisations corporelles	-1 134 743,00
23	Immobilisations en cours	169 948,00
26	Participations	-250 000,00
27	Autres immobilisations financières	288 750,00

10937	Accessibilité handicapés	86 000,00
10942	Réaménagement centre de loisirs de Villelouvre	-40 000,00
10948	Réhabilitation Halte-Garderie Gillon	-40 450,00
10971	Requalification du quartier Ginoux / Gauthier	40 450,00
041	Opérations patrimoniales	64 228,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	-1 051 817,00

RECETTES

Chapitre	RECETTES	Propositions du Maire
10	Dotations, fonds divers et réserves	215 421,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-26 466,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	-1 305 000,00
041	Opérations patrimoniales	64 228,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	-1 051 817,00

Adopté à la majorité

Vote contre des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

4 - Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération d'aménagement "Ginoux Gautier"

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-91

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

DECIDE la création de l'AP/CP suivante :

AP n°1	Requalification du quartier Ginoux/Gautier	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de Paiement (CP)			
			2020	2021	2022	2023
		9 000 000 €	325 000 €	400 000 €	4 000 000 €	4 275 000 €

Adopté à la majorité

Abstention du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire

Vote contre du groupe Demain Montrouge

5 - Garantie d'emprunt à la SA d'HLM SEQENS pour la création de 13 logements locatifs familiaux sis 115/117 avenue Henri Ginoux à Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-92

Départ de Mme BADIAS qui donne pouvoir à Mme COLAVITA

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 070 680,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N 110396 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Adopté à l'unanimité

Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Compte-rendu d'activités de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour l'année 2019 et perspectives 2020

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-93

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

PREND ACTE du compte-rendu de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour l'année 2019 et perspectives 2020,

DIT que ce bilan sera inscrit dans l'annexe budgétaire des engagements hors bilan de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

RESSOURCES HUMAINES

1 - Mise en œuvre du télétravail - cadre d'application

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-94

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,
APPROUVE le cadre d'application du télétravail de la ville de Montrouge.

Adopté à l'unanimité
Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

2 - Création d'un emploi de directeur(trice) général(e) adjoint(e)

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-95

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,
DECIDE la création d'un poste de directeur général adjoint des services au tableau des emplois.
PRECISE que le poste sera pourvu dans le respect des dispositions particulières applicables aux emplois administratifs de direction.
DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité
Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

3 - Mise en œuvre de la prime Grand âge

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-96

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,
DECIDE la mise en œuvre de la prime Grand âge au bénéfice des auxiliaires de soins exerçant au sein du service de soins à domicile, dans les conditions suivantes :

- Personnels éligibles : auxiliaires de soins titulaires et contractuels exerçant des fonctions d'aide-soignant au sein du service de soins à domicile (SSIAD)
- Conditions de versement : versement à terme échu, à proportion du traitement. En cas d'affectation multiple, le montant de la prime sera calculé au prorata du temps accompli au sein du SSIAD
- Date d'effet : versement à compter du 1er mai 2020 pour les agents en poste sur le mois de premier versement.

Article 2 : **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

1 - Avenant n°4 à la convention d'affermage entre la Ville et la SEMARMONT pour la gestion d'un hôtel d'activités

Rapporteur : Monsieur DAVIAUD

Délibération n°2020-97

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

APPROUVE le projet d'avenant n°4 à la convention d'affermage pour la gestion d'un hôtel d'activités conclue entre la Ville et la SEMARMONT, prolongeant pour une durée d'un an ladite convention du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, conclue le 29 mai 2018 entre la Ville et la SEMARMONT, prolongeant pour une durée d'un an ladite convention du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer lesdits avenants, et toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à la majorité

Vote contre des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

2 - Convention de partenariat pour la mutualisation de l'archivage électronique

Rapporteur : Monsieur HUREAU

Délibération n°2020-98

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande en vue de l'externalisation de la conservation et de la gestion des archives intermédiaires dans un système d'archivage électronique à valeur légale, ainsi que tout document s'y rapportant.

PREVOIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

3 - Groupement de commande pour la passation d'un marché d'entretien des locaux du Pôle Santé Solidarité

Rapporteur : Madame BUJON

Délibération n°2020-99

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande en vue de l'entretien des locaux du Pôle Santé Solidarité, situé 5-7, rue Amaury Duval sur Montrouge, ainsi que tout document s'y rapportant.

PREVOIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Adopté à la majorité
Abstention du groupe Demain Montrouge
Vote contre du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire

ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

1 - Partenariat financier avec la crèche associative Le Chemin des Enfants - autorisation de signature de l'avenant N)12 pour versement de la subvention annuelle de fonctionnement 2020

Rapporteur : Madame FAVRA

Délibération n°2020-100

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

APPROUVE les termes de l'avenant N° 12 à la convention de partenariat entre la Ville de Montrouge et l'Association « Le Chemin des Enfants »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité
Abstention du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire

2 - Avenant de prolongation à la Convention d'objectifs et de financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Rapporteur : Madame COLAVITA

Délibération n°2020-101

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget,

HABILITE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

3 - Subventions aux associations - Attributions complémentaires pour 2020 dans le cadre des championnats nationaux 2019/2020 et attributions au Relais Enfants-Parents

Rapporteur : Monsieur VERZEELE

Délibération n°2020-102

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes :

MFC92 (Montrouge Football Club 92) – championnats nationaux 2019/2020	18 885,01 €
CAM (Cercle Athlétique de Montrouge) championnats nationaux 2019/2020	46 074,36 €

SMM (Stade Multisports de Montrouge) championnats nationaux 2019/2020	2 506,36 €
Les Phoenix championnats nationaux 2019/2020	4 890,92 €
Relais Enfants Parents pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles (solde 30% de la subvention 2019)	15 153,90 €
Relais Enfants Parents pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles (avance 70% de la subvention 2020)	41 689,20 €
Relais Enfants Parents pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles (financement accordé dans le cadre du contrat départemental au titre de 2020)	10 460,00 €
TOTAL GENERAL	139 659,75 €

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de versement de subventions avec le Montrouge Football Club, le Cercle Athlétique de Montrouge, le Stade Multisports de Montrouge et les Phoenix, en vertu des dispositions de la loi n°2000-321 du 12/04/2000.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6574 «Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et 6745 « Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité
 Abstention du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire

AFFAIRES CULTURELLES

1 - Bourses de résidences aux artistes de la Biennale JCE 2019-2021

Rapporteur : Madame AUBRY

Délibération n°2020-103

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

APPROUVE le versement des bourses d'aide à la production suivantes :

1. Mélissa Lopez Gracia : 500 €
2. Eladio Aguilera Hermoso
3. Robertina Raducanu 1 000 € chacun
4. Annemarija Gulbe : 1 500 €

Adopté à l'unanimité
 Abstention du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire

2 - Acquisition de l'œuvre lauréate du Prix Montrouge 2020 dans le cadre de Miniartextil

Rapporteur : Madame AUBRY

Délibération n°2020-104

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

CONFIRME l'attribution du PRIX MONTROUGE pour l'édition 2020 à l'artiste Anna Véssey pour son œuvre «GRID-EMBRACE»;

DECIDE d'acquérir, pour un montant de 200€, l'œuvre de cet artiste qui rentrera dans les collections municipales de la Ville.

Adopté à l'unanimité
Abstention du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire

3 - Bourses de l'ADAGP aux artistes du 65e Salon de Montrouge dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Rapporteur : Madame AUBRY

Délibération n°2020-105

Départ de Mme SAMBOU-HONORÉ

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

AUTORISE le Maire à reverser à chacun des artistes sélectionnés pour l'édition 2020 du 65e Salon de Montrouge une bourse de 180 €, selon la présente liste :

- | | |
|--|-----------------------------|
| 1. Adrien Menu | 22. Hatice Pinarbasi |
| 2. Alexandra Devaux | 23. Hedi Ladjimi |
| 3. Alice Louradour | 24. Hilary Galbreath |
| 4. Ana Tamayo | 25. Jean Roméo Kamptchouang |
| 5. Anaïs-Tohé Commaret | 26. Jordan Madlon |
| 6. Araks Sahakyan Gasparyan & Ramón Rico Carpena | 27. Julien Ziegler |
| 7. Aude Anquetil | 28. Juliette Dominati |
| 8. Ben Elliot | 29. Livia Melzi |
| 9. Bertrand Flanet | 30. Lorraine Féline |
| 10. Camila Rodríguez Triana | 31. Louise Aleksiejew |
| 11. Camille Beauplan | 32. Maxence Stamatiadis |
| 12. Célia Nkala | 33. Mélanie Yvon |
| 13. Charlotte Denamur | 34. Mélissa Airaudi |
| 14. Charlotte Nicoli | 35. Pierre Brunet |
| 15. Charlotte Vitaioli | 36. Pierre Pauze |
| 16. Côme Clérino | 37. Pierrick Mouton |
| 17. comma (Clémence Choquet, Mickaël Gamio) | 38. Réda Bousella |
| 18. Flora Citroën | 39. Sara Sadik |
| 19. Gaadjika (Manon Balaÿ) | 40. Segondurante |
| 20. Gaspar Willmann | 41. Sharon Alfassi |
| 21. Guillaume Bouisset | 42. Takeshi Yasura |
| 45. Thomas Guillemet | 43. Tanoé Ackah |
| 46. Valentine Franc | 44. Théodora Barat |
| 47. Yoann Estevenin | 48. Yue Yuan |
| | 49. Yuni Hong Charpe |
| | 50. Yuyan Wang |

Adopté à l'unanimité
Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

AFFAIRES DIVERSES**1 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-106

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,**APPROUVE** la liste de 32 montrougiens parmi lesquels seront désignés les 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.**DIT** que la liste sera transmise à l'administration fiscale pour désignation définitive des 16 commissaires

16 TITULAIRES	
PRÉNOM	NOM
Patrice	CARRÉ
Hervé	CEBULA
Jean-Pierre	DAVIAUD
Carmelina	DE PABLO
Daniel	FLAMME
Marc	FONTENAIST
Pierre	FRANÇOIS
Anne-Charlotte	GRÜNER
Anne	LE GALL
Jacques	LEMAITRE
Frédéric	LEROUX
Isabelle	PAILLARD
Philippe	HUET
Élisabeth	ROSSIGNOL
M. Dominique	ROSSIN
Julien	ROUSSEAUX
16 SUPPLÉANTS	
Rahcida	BAGNIS
Sandrine	BERNIER
Thomas	BRIET
Damien	DESPRÉS
Mme Claude	FAVRA
Jean-Christophe	GORRE
Mme Camille	LEBRUN GIESSINGER
Michèle	LECONTE
Matthieu	LEPRINCE
Julien	MONNET
Paul-André	MOULY
Rémy	PERROTTE
Charles	SELVACOMAR
Gérard	VAUCORET
Patrick	VAUZELLE
Gala	VELOSO

Adopté à l'unanimité
Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

2 - Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-107

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

PROPOSE pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs :

TITULAIRES : Julien MONNET
Élisabeth ROSSIGNOL
SUPPLÉANTS : Frédéric LEROUX
Mme Claude FAVRA

Adopté à l'unanimité
Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

3 - Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'EPT Vallée Sud Grand Paris

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-108

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

DESIGNE pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales de VSGP :

En titulaire : Etienne LENGEREAU

En suppléant : Marie COLAVITA

Adopté à la majorité
Abstention du Groupe Montrouge Ecologique et Solidaire
Vote contre du groupe Demain Montrouge

4 - Permis de végétaliser

Rapporteur : Madame RABIER

Délibération n°2020-109

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERÉ**,

VALIDE le déploiement des permis de végétaliser sur le territoire communal.

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant

Adopté à l'unanimité
Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1 - Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune - Année 2020

Rapporteur : Madame DE PABLO

Délibération n°2020-110

Le Conseil Municipal **PREND acte** de la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

2 - Rapport en matière de développement durable de la ville de Montrouge

Rapporteur : Madame RABIER

Délibération n°2020-111

Le Conseil Municipal **PREND acte** de la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable sur le territoire communal.

3 - Rapport sur les Orientation Budgétaires 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2020-112

Le Conseil Municipal **PREND acte** de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par le Maire.

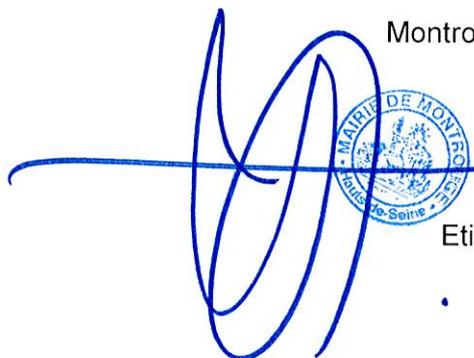
Adopté à la majorité

Vote contre des groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

La séance s'achève le 17 octobre à 02h30.

Montrouge, le 20 octobre 2020

Le Maire,



Etienne LENGEREAU

